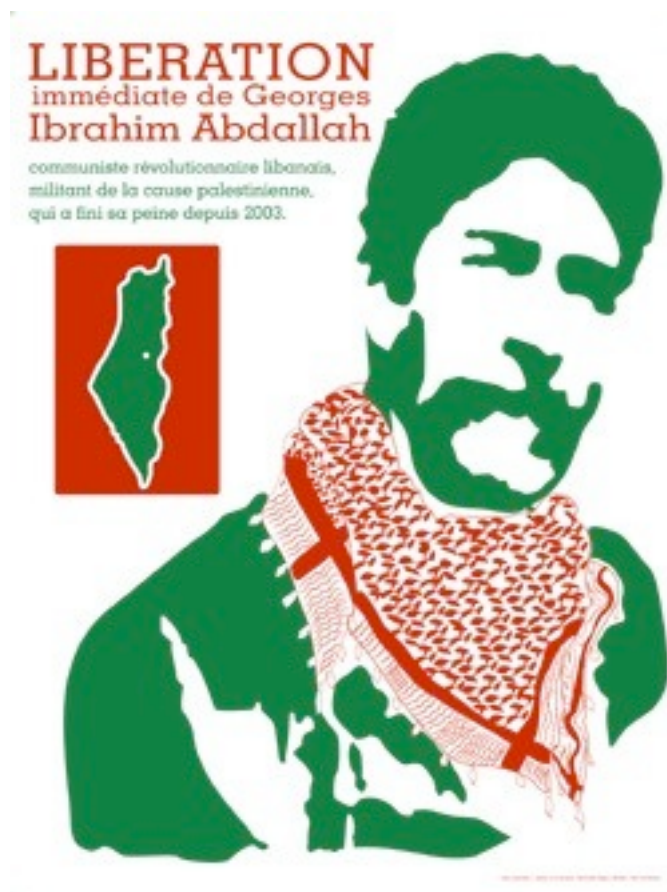


Solidarité!

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°7 - octobre/novembre 2004



Belgique

Bart De Geeter (ABC-Gent) en prison à Düsseldorf

Bart De Geeter est un anarchiste belge âgé de 26 ans, membre actif de l'Anarchist Black Cross (ABC) de Gand.

L'ABC Gent a toujours mis en avant la nécessaire solidarité entre communistes et anarchistes face à la répression du régime. C'est ainsi que l'ABC Gent s'était engagé dans la solidarité avec les prisonniers des Cellules Communistes Combattantes. L'ABC Gent et l'Association des Parents et Amis des Prisonniers Communistes (APAPC) avaient co-organisé, à l'occasion de la Journée Internationale des Prisonniers Révolutionnaires, des meetings internationaux à Bruxelles (1997 et 1999) et à Gand (1998). Cette collaboration s'était prolongée après la libération des prisonniers des CCC, notamment lors des manifestations en faveur du prisonnier anarchiste-vert suisse Marco Camenisch et du militant révolutionnaire libanais Georges Ibrahim Abdallah.

Bart était présent sur tous les fronts de la solidarité. Actif dans la solidarité avec les sans-papiers, il était aussi engagé dans le soutien aux prisonniers rebelles anarchistes confrontés à l'isolement, à la torture et aux mauvais traitements des sections spéciales disciplinaires des prisons espagnoles, les sinistres FIES.

Le 28 juin dernier, dans une station essence proche de la frontière, sur la route d'Aix-la-Chapelle, des policiers allemands ont voulu fouiller une voiture occupée par quatre hommes et une femme dans le cadre, semble-t-il, d'une opération anti-drogue. Une des quatre personnes a sorti un revolver et a tiré en l'air. Trois hommes ont pris un couple en otage et se sont enfuis à bord d'une voiture, tandis que la jeune femme était arrêtée par la police. Les trois hommes ont été pris en chasse par la police, un échange de coups de feu a eu lieu, et quand leur voiture s'est accidentée, ils ont laissé partir les otages avant de prendre la fuite avec une autre voiture. Finalement, les trois se sont cachés dans un garage où ils se sont retrouvés encerclés par la police. Après un moment ils se sont rendus.

Ces trois personnes étaient Gabriel Pombo da Silva (36 ans), un anarchiste espagnol connu, prisonnier évadé depuis octobre 2003, qui a passé 20 ans en prison, dont 14 en régime d'isolement FIES; José Fernandez Delgado (44 ans), un autre anarchiste espagnol qui s'est récemment évadé de prison après y avoir passé au moins 8 ans; Begoña Pombo da Silva (34 ans), la soeur de Gabriel qui vit en Allemagne où elle a une fille de 7 ans et (hormis le fait d'être la soeur de Gabriel) n'a aucune relation avec le mouvement anarchiste; et Bart De Geeter...

Les charges retenues à l'encontre des trois hommes par le procureur public d'Aix-la-Chapelle sont: tentative de meurtre (neuf fois), prise d'otages (deux fois), vol à main armée, préparation de braquage et infractions graves au code de la route. Vu le déroulement des faits, il est probable que les charges retenues à l'encontre de Begoña soient moindres.

En ce moment une enquête internationale est en cours à l'encontre de la mouvance internationale de la gauche radicale: le 4 août 2004, à Dresde, la police a perquisitionné la maison de deux membres du Secours Rouge d'Allemagne: il leur avait été demandé par l'ABC de Gand de trouver des avocats pour les détenus, et depuis ce moment elles suivaient l'affaire ensemble avec l'ABC-Gent.

L'organisation de la solidarité avec Bart et ses camarades est un objectif prioritaire pour notre Secours Rouge.

On peut écrire à Bart à l'adresse suivante:

Bart De Geeter
JVA Düsseldorf
Ulmenstrasse 95
40476 Düsseldorf
Allemagne

D'autres informations (n° de comptes bancaires, coordonnées des camarades de Bart, des avocats, etc.) sur le site de l'ABC Gand: www.geocities.com/abc_gent

Conclusion du procès Cockerill-Arcelor

Ce 20 septembre, au Palais de Justice de Liège, la responsabilité de l'accident survenu il y a près de deux ans (3 morts, 26 blessés) a été entièrement portée sur deux exécutants: les deux ouvriers régleurs. Résultat: trois mois de prison, des amendes avec sursis: 'responsabilité pénale'. Cette responsabilité signifie qu'il y a 'faute', or cette faute est inexistante: ils ont obéi à leurs contremaîtres, et ils n'ont pas pu être briefés sur le danger en raison de l'absence injustifiée des ingénieurs concernés. Par ailleurs, Cockerill-Arcelor est déclaré responsable civilement. Cela signifie qu'il devra verser en guise de 'dommages' des sommes ridicules aux familles des victimes. Cockerill-Arcelor est condamné à verser 25€ pour 'un GSM et une boîte de tartines...'

La négligence patronale est pourtant avérée: Cockerill-Arcelor ne prend pas les mesures nécessaires à la protection des travailleurs.

La logique qui a conduit la Cour à épargner l'entreprise ressort de la déclaration de l'assesseur du juge qui estime normal que Cockerill-Arcelor n'investisse pas dans la sécurité, puisque l'entreprise a pour but de faire des bénéfices optimaux. Et lorsque le juge estime que le seul problème de sécurité valable est celui notifié par écrit par un fonctionnaire spécifique, il évacue commodément les avertissements répétés des travailleurs.

La justice prétend rendre cet arrêt équitable en condamnant également les deux contremaîtres et les deux ingénieurs. Mais ceux-ci, à la différence des deux ouvriers, bénéficient de la suspension du prononcé.

La lecture du prononcé a débuté avec un incident et elle a fini avec un incident. A l'entrée du jury, une quinzaine des 120 personnes présentes ont brandi silencieusement des affiches où l'on pouvait lire 'Arcelor: plus jamais de morts!' tandis que l'ensemble du public restait debout. La Cour menaça de faire expulser la salle mais se contenta de lever la séance. A la fin de la lecture du prononcé, des délégués syndicaux prirent le juge à part: son arrêt cautionnait à l'avance des futurs accidents. La Cour se retira prestement.

A la sortie, des collègues avaient déjà déployé une banderole de solidarité.

Le jugement est important et à notre désavantage. L'application bureaucratique des conventions sur les accidents de travail a vidé l'action judiciaire de son fonds. On n'a pas jugé l'entreprise, on a jugé les derniers maillons d'une longue chaîne.

La FGTB a directement déclaré qu'elle irait en appel. Cette annonce précipitée visait d'abord à se positionner favorablement face aux travailleurs choqués qui sortaient de la salle (certains membres des familles étaient en pleurs), mais aussi à les convaincre qu'il faut se tenir calme puisque l'affaire sera rejugée...

Le jugement cependant est légalement valable. Une entreprise ne peut en effet pas être condamnée, en vertu des conventions collectives signées par ... les syndicats.

Les travailleurs n'ont pas été dupes puisque le jour même et le lendemain, des arrêts de travail furent observés en solidarité avec les familles et les ouvriers condamnés.

Affaire à suivre donc, d'abord parce qu'il y aura un jugement en appel. A suivre également parce que ce jugement fera jurisprudence... Les accidents risquent donc de se multiplier.

Ah oui... et aussi cette information: les bénéfices du deuxième trimestre 2004 d'Arcelor ont augmenté de 280%, à 631 millions d'euros. 'Ce seront les meilleurs résultats de la dernière décennie dans la sidérurgie', a estimé le président d'Arcelor, Guy Dollé.

Le CTIF espionne vos communications

C'est le 11 mai 2003 que le système central d'interception technique, le CTIF (Central Technical Interception Facility), a été mis en service. Le CTIF peut, sur demande, aussi bien intercepter qu'observer les communications par lignes téléphoniques fixes, GSM, SMS, fax et e-mails (une observation signifie que seules les données relatives à la communication comme la date, l'heure, le numéro du correspondant sont demandées par le juge d'instruction, sans le contenu de la conversation).

Ce système a coûté quelque 6 millions d'euros. Au cours de l'année 2002, un peu moins de 1.000 interceptions ont été réalisées. Le Ministre de la Justice a confié l'exploitation du système à la National Technical Support Unit, qui fait partie des Unités Spéciales de la police fédérale. Le contrôle du système peut aussi être instantanément réalisé par la Direction des opérations et de l'information en matière judiciaire et opérationnelle (DJO).

C'est le CTIF qui prend contact avec le provider (fournisseur de service) responsable du réseau de communication concerné. Celui-ci commence alors à relayer la communication demandée vers le CTIF, qui est donc seulement un centre technique. Quand il reçoit les conversations

demandées, il les transmet aux Services Judiciaires d'Arrondissement (SJA) ou vers un certain nombre de stations mobiles.

Une installation conçue pour pouvoir écouter, avec ou sans l'aide d'un interprète, ces informations, se trouve dans chaque SJA. Au sein de ceux-ci, seuls les enquêteurs dont le nom a été communiqué au juge d'instruction ont accès aux conversations interceptées via un log-in (nom d'accès permettant de se connecter) et un mot de passe. Il existe trois possibilités d'envoi des données vers le SJA: l'enquêteur du SJA se connecte au système et télécharge toutes les communications interceptées pour un traitement ultérieur; l'utilisateur dans un SJA écoute les conversations en temps réel (un système d'alarme peut prévenir l'enquêteur chaque fois qu'une communication arrive); le système CTIF envoie automatiquement la nuit vers le SJA toutes les conversations qui n'ont pas encore été téléchargées par l'enquêteur pendant la journée.

Les SJA ne sont pas les seuls utilisateurs finaux; la police possède aussi quelques stations mobiles qui peuvent recevoir des communications interceptées.

Une grande attention a été portée à la sécurité du CTIF. D'abord, le système en lui-même est très bien protégé; ensuite un grand soin a été apporté à la protection des communications. Il s'agit ici de communications entre les opérateurs et le système d'une part et entre le système et les SJA d'autre part. Les collaborateurs du CTIF font au préalable l'objet d'un screening (enquête sur les antécédents) par la Sûreté de l'Etat.

Contrairement à ce que dit la rumeur, les 'clics' ou autres bruits que l'on entend avant de commencer à parler n'indiquent en rien une écoute: la personne espionnée par le système ne peut en rien savoir qu'elle est écoutée. L'écoute ne se fait plus sur la ligne téléphonique même, mais grâce à un programme informatique.

Commémoration de la mort de Semira Adamu

Le 25 septembre a eu lieu à Bruxelles la manifestation organisée en mémoire de la candidate réfugiée Sémira Adamu, morte étouffée par des gendarmes lors d'une tentative d'expulsion.

La manifestation a rassemblé 300 personnes, parmi lesquels une délégation de notre Secours Rouge portant un calicot. Elle est partie de la place de Londres, a marché à travers Matongué jusqu'à l'église Sainte-Croix (commémoration de la grève des afghans); elle a ensuite été de l'église Sainte-Croix à l'église des Minimes (commémoration de la grève des iraniens); puis s'est rendue jusqu'à la maison communale de Saint-Gilles où elle a demandé de rencontrer le bourgmestre. Elle s'est conclue par un débat au Pianofabriek sur la régularisation des sans-papiers et leur droit à une libre circulation.

Militants basques détenus à Mons et à Tournai

Deux militants de la gauche indépendantiste basque avaient été interpellés la nuit du 30 au 31 mars à Boussu, près de Mons. Ils circulaient à bord d'une Audi volée munie de fausses plaques françaises.

Il s'agit de Jon Lopez Gomez, 29 ans, condamné à 17 ans de prison en Espagne pour avoir participé à l'incendie d'un autobus dans le cadre de la Kale Borroka (lutte urbaine), et de Diego Ugarte Lopez de Arkaute.

La chambre des mises en accusation de Mons avait décidé que les mandats d'arrêt européens décernés à leur encontre par l'Espagne (sous l'accusation d'appartenance à l'ETA) devaient être exécutés. Elle suivait ainsi le réquisitoire du parquet fédéral. Les précédentes décisions de la chambre du conseil de Mons, qui allaient dans le sens opposé, avaient irrité les autorités espagnoles, et le Premier ministre José Luis Rodriguez Zapatero avait insisté le 6 avril auprès de Verhofstadt pour que le gouvernement belge fasse 'tout ce qui est en son pouvoir' pour

obtenir les extraditions des deux militants. Le parquet fédéral, qui réclamait l'exécution des mandats d'arrêt, avait pour sa part souligné que son attitude ferme n'était motivée par aucune pression politique. Dans le cadre de leur arrestation en Belgique, Jon Lopez Gomez et Diego Ugarte Lopez de Arkaute avaient également été placés sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction montois Pierre Pilette pour faux et usage de faux. C'est tout ce que la justice belge avait à leur reprocher.

Depuis leur arrestation, Diego Ugarte Lopez de Arkaute et Jon Lopez Gomez ont été placés dans des conditions de détention exceptionnellement agressives sur ordre venu de Bruxelles.

Pendant plusieurs mois, à la prison de Tournai, Jon Lopez Gomez n'a même pas été placé en cellule: on a simplement aménagé un des cachots de la prison! C'est une mesure absolument inouïe. Il a ensuite été placé dans une cellule réservée aux prisonniers travaillant à l'entretien de l'aile, pour la simple raison que cette cellule jouxte le bureau des surveillants. Le service technique de la prison a ajouté une fermeture sur le judas de la cellule pour empêcher tout détenu de lui parler. Aucun autre judas de la prison n'est ainsi fermé. De la même manière, Jon Lopez Gomez a été exclu de toute activité collective. Il ne pouvait aller à la promenade avec les autres détenus.

Quant à Diego Ugarte Lopez de Arkaute, on lui a refusé la visite de son avocat basque. Les prisonniers ont entamé une grève de la faim qui a amené à un transfert d'une semaine à l'hôpital pénitentiaire de Bruges. Ils ont cessé leur mouvement et sont revenus dans leur prison d'attache où leur régime d'isolement a été allégé.

Gand et Anvers: Les trainstoppers devant la justice

Ces deux prochains mois seront chargés pour les trainstoppers, ils seront par deux fois confrontés à la Justice. Le premier procès aura lieu le 15 septembre à Anvers devant le tribunal de police et le second à Gand devant la Cour d'appel.

A la fin de l'hiver 2003, du matériel militaire américain à destination de l'Irak transitait par la Belgique. Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté contre cette guerre et plusieurs actions directes ont été effectuées dans le but d'arrêter ces transports. Le 16 février 2003, onze personnes ont réussi à empêcher un train transportant du matériel militaire. Le 1er mars 2003, une nouvelle action rassemblant plus de cent participants a été couronnée de succès.

Ces actions ont cependant été suivies par le début des actions judiciaires à l'encontre des activistes. Le tribunal correctionnel s'est déclaré incompétent dans l'affaire des onze trainstoppers.

Le parquet est alors allé en appel devant cette décision. Elle est donc renvoyée devant la Cour d'appel gantoise le 13 octobre à 14h30.

Peu de temps après le prononcé à Termonde, l'intimidation contre les trainstoppers continuait. Ici, trois personnes étaient poursuivies devant le tribunal de police pour avoir pénétré dans la propriété du chemin de fer sans autorisation. Ce procès bis des trainstoppers aura lieu le 15 septembre au tribunal d'Anvers.

Bruxelles: Solidarité avec les prisonniers palestiniens

Le Comité palestinien des Familles des Détenus et des Prisonniers Politiques avait appelé à une journée internationale d'action le 4 septembre, en soutien à la grève de la faim dans les prisons israéliennes (cf. *Solidarité!* n° 6). Le Secours Rouge/APAPC et l'Union des Jeunes Progressistes Arabes (UJPA) ont répondu ensemble à cet appel en organisant une campagne de collage d'affiches et de distributions de tract, et en participant aux manifestations des vendredi 3 et samedi 4 septembre devant la Bourse.

La Belgique critiquée à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU

La Commission spéciale des Droits de l'Homme s'est penchée cet été sur le quatrième rapport de la Belgique concernant les droits civiques et politiques. Parmi les points forts de ce rapport, 'la persistance d'allégations de violences policières, souvent accompagnées d'actes de discrimination raciale. (...) Selon certaines informations, les enquêtes ne sont pas toujours conduites avec diligence et les sentences, lorsqu'elles sont prononcées, demeurent la plupart du temps symboliques.' Les doutes concernant l'indépendance et l'objectivité des services d'enquête du Comité P sont mentionnés. Concernant la situation des sans-papiers, le rapport mentionne les 'allégations d'utilisation excessive de la force lors de l'éloignement d'étrangers' et 'le fait que des étrangers maintenus en centre fermé dans l'attente de leur éloignement, puis remis en liberté sur décision judiciaire, ont été maintenus en zone de transit de l'aéroport national dans des conditions sanitaires et sociales précaires. Des informations font état de périodes de détention de plusieurs mois dans certains cas. (...) Ces pratiques s'apparentent à des détentions arbitraires et peuvent conduire à la commission de traitements inhumains et dégradants.'

Le rapport pointe également du doigt l'emprisonnement des malades mentaux et 'la persistance de la surpopulation carcérale en Belgique, due en partie à l'augmentation des mesures de détention préventive, à la multiplication des longues peines et la diminution des libérations conditionnelles.'

La rapport exprime enfin sa préoccupation du fait que 'la loi relative aux infractions terroristes du 19 décembre 2003 offre une définition du terrorisme qui, se référant au degré de gravité des infractions et à la finalité de l'action de l'auteur, n'est pas de nature à satisfaire entièrement au principe de la légalité des délits et des peines.' Le rapport appelle donc à une définition plus précise des infractions terroristes.

Incident parlementaire à propos des anciens prisonniers des CCC

Le 1er octobre, les journaux du groupe Sud-Presse (le plus gros tirage du pays: La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette de Charleroi et Nord Eclair) faisaient leur une sur une longue interview de quatre pages de deux anciens militants des Cellules Communistes Combattantes. Ceux-ci ont réaffirmé leurs convictions communistes révolutionnaires, et notamment leur conviction que la violence révolutionnaire organisée était indispensable à la lutte contre le capitalisme. Cette interview a été réalisée à l'occasion du vingtième anniversaire de la première action armée des CCC: la destruction à l'explosif du siège bruxellois du fabricant d'armes américain LITTON. L'interview a eu un grand retentissement (il en a été fait mention dans les journaux télévisés du soir) et a trouvé ce 27 octobre un écho au Parlement.

Le député MR Denis Ducarme a interpellé Laurette Onkelinx, la Ministre de la Justice, en Commission de la Chambre afin de savoir ce qu'elle comptait faire à l'encontre des deux anciens prisonniers. Comme la Ministre s'est contentée d'exposer les conditions de libération (qui, les prisonniers s'étaient battus pour cela, ne comportent pas de caractère politique), le député s'est déclaré 'stupéfait par l'absence totale de réaction aux propos moralement condamnables' des deux militants. Il entend revenir à la charge en Commission de la Justice de la Chambre et a l'intention de demander à la Ministre de la Justice si d'éventuels rapports (notamment de la Sûreté de l'Etat ou de services de police) ont été transmis aux autorités judiciaires concernées par la tutelle des anciens prisonniers et si celles-ci en ont tiré 'les conséquences souhaitées [par lui] et encourues [par les deux militants].'

Cet esclandre parlementaire est dans la droite continuité de la détention politique des prisonniers révolutionnaires. Les prisonniers des Cellules Communistes Combattantes ont battu tous les records de détention dans le pays parce qu'ils restaient attachés aux principes du marxisme révolutionnaire. Tout le chantage au reniement qui a caractérisé leur détention démontre que cette dernière n'était plus motivée par ce que les prisonniers avaient fait, mais bien par ce qu'ils pensaient, par leurs convictions révolutionnaires.

Liège: Hommage à cinq guérilleros du DHKP-C

Le 2 octobre, un calicot a été suspendu dans un marché du centre de Liège fort fréquenté par les immigrés turcs, sur lequel on pouvait lire : 'Les 5 combattants du DHKC sont tombés en martyrs pour la patrie et pour le peuple'.

C'est le 29 septembre dernier que cinq guérilleros du DHKP-C, combattants dans l'Unité de Propagande Armée (UPA) 'Recai Dinçel' de la province de Tokat, ont été tués.

Depuis des dizaines d'années, les guérilleros du DHKP-C ont mené des centaines d'opérations dans cette région montagneuse proche de la Mer Noire. L'UPA est tombée dans une embuscade dressée par les commandos de la gendarmerie turque. Malgré un rapport de forces écrasant, les guérilleros ont accepté le combat et longuement résisté, pansant leurs blessures avec de l'herbe. Dans cet affrontement, le commandant de l'UPA Sebahattin Yavuz, la sous-commandante, Songül Koçyigit, et les combattant(e)s Derya Devrim Agirman et Mustafa Iseri ont été tués. Salih Cinar, un militant qui se trouvait dans la zone en tant que courrier, a été capturé vivant et abattu. Un sergent-chef turc appartenant aux escadrons de la mort de l'oligarchie a également été tué dans la fusillade.

Les corps des guérilleros rendus aux familles étaient gravement mutilés (coups de crosse sur le visage, jambes et chevilles brisés et blessures ne s'expliquant que par le fait que les corps ont été attachés à des véhicules et traînés sur le sol, chaque combattant a eu un pouce tranché ou éclaté, mutilations sexuelles pour les femmes) et il est possible que ces mutilations aient été faites du vivant des victimes, alors qu'elles gisaient blessées à la merci des commandos.

Le 2 octobre Sebahattin Yavuz, Mustafa Iseri et Devrim Agirman ont été inhumés à Istanbul. Les cercueils ont été escortés par 3.000 personnes, précédés par un calicot sur lequel était indiqué le slogan; 'Les héros sont immortels, le peuple est invincible'. Le cortège a parcouru les rues du quartier d'Armutlu en scandant des slogans militants, pour arriver au cimetière de Cebeci où les attendaient quelques 500 personnes. Des actions clandestines en hommage aux guérilleros tombés à Tokat ont été menées la même nuit par les Forces Révolutionnaires du Peuple (DHG) à Istanbul. Dans le quartier d'Alibeyköy, une vingtaine de militants a bloqué la rue Cengiz Topel avec des cocktails Molotov, en scandant des slogans et en accrochant un calicot aux arbres sur lequel on pouvait lire: 'Les guérilleros du DHKC sont immortels - DHG'. Une autre manifestation surprise a eu lieu dans le quartier stanbouliote de Bagcilar, tandis que des slogans d'hommage aux guérilleros apparaissaient sur les murs de la ville.

Infos: <http://www.dhkc.net>

Procès Collon (1) Compte-rendu de la dernière audience

Vous avez bien failli ne rien lire sur cette audience... En effet l'un de nos délégués du Secours Rouge s'est bel et bien perdu dans les méandres du Palais de Justice de Bruxelles, ce 21 septembre. Défaut d'orientation sans doute, encore que lorsqu'il s'est renseigné auprès du greffe de la Correctionnelle, celui-ci lui a annoncé que l'affaire Collon était 'classée sans suite'! C'est par hasard qu'il a aperçu des connaissances entrant dans une des chambres deux couloirs plus loin...

Les avocats de la défense ont donc plaidé l'innocence de leurs clients. Ceux-ci étaient, rappelons-le, accusés d'avoir passé à tabac de façon extrêmement violente le journaliste Michel Collon après une manifestation. L'affaire a été jointe à un cas nettement moins politique, dans lequel un supporter se plaint d'avoir été arbitrairement arrêté. Les deux affaires n'ont que peu de choses en commun, si ce n'est la brutalité des policiers concernés. Les avocats de la défense vont néanmoins tout mettre en oeuvre pour brouiller les cas, accusant même Collon d'avoir traité son bourreau, bien belge, de 'raciste'... Ce n'est pas la première fois que la justice entremêle ainsi deux affaires différentes pour discréditer un procès politique.

De façon générale, les flics concernés sont loin d'être des agneaux, puisque outre ces deux cas, ils ont été jugés ('avec suspension du prononcé') pour violence dans deux autres affaires.

Un des avocats de ces braves défenseurs de l'ordre n'est autre que De Wolf, le bourgmestre libéral d'Etterbeek. Il ne manquera pas d'ailleurs de rappeler au procureur qu'il est élu. Vous avez dit pression? Cet homme a des notions de physique générale assez vagues. En effet, sur une des vidéos, on voit les deux flics jeter Collon à terre pour ensuite s'acharner sur lui. De Wolf explique cela par 'l'hystérie de Collon qui se jette face contre terre. Dans sa chute il entraîne les deux policiers qui lui tombent dessus'. Etonnant de voir deux flics tellement faibles, puisque d'autre part De Wolf estime que 'ces deux policiers sont très costauds, si ils avaient frappé Collon ils auraient laissé plus de traces'.

La défense a aussi beau jeu de citer les articles de loi qui autorisent les policiers à agir à leur guise: arrestations à volonté, avec l'usage de la force si nécessaire...

Elle s'emmêle néanmoins quand elle explique le visage ensanglanté de Collon tantôt par sa 'chute' avant l'arrestation, tantôt par un accident arrivé après la mise en cellule... Alors que les faits sont là: Collon entre sans blessure faciale dans le combi, il arrive à l'hôpital avec le visage ensanglanté. De Wolf, gêné, explique cela par l'hypothèse qu'en 'tombant, Collon se soit mordu la lèvre...' On parle aussi d'incidents qui se seraient passés lors d'autres manifestations: ils se révèlent inexistantes.

De façon générale, le procès semble se jouer en mode mineur, sur la responsabilité de tel ou tel policier. Comme le rappelle Michel Collon, cet enjeu-là est minime par rapport à la dénonciation des méthodes de travail de l'ensemble du corps de police, dont les agents sont instruits sur les manières de frapper sans laisser de traces. Le juge ne semble cependant pas le suivre sur ce terrain: une fois de plus on va juger des exécutants, tout coupables qu'ils soient... La plaidoirie de Collon, qui rapporte avoir été intimidé à ce sujet lors des manifestations contre la guerre en Irak, vise à rappeler le droit de manifester contre la nouvelle doctrine d'arrestation préventive actuellement appliquée.

Le mot de la fin a été prononcé par un des policiers qui déclare: 'Monsieur le président, je veux recommencer mon travail au plus vite'. Espérons pour notre santé qu'il n'en sera rien.

Procès Collon (2) Verdict et lettre de Michel Collon

Après la condamnation des policiers tabasseurs de Bruxelles, Michel Collon a rédigé une lettre dont voici de larges extraits:

'6 mois et 4 mois de prison avec sursis. Amende de 100 euros chacun. Dommages à payer à la victime. Le tribunal correctionnel a déclaré coupables Frank Van Impe et Bernard Jongen. Ces deux policiers bruxellois à qui j'ai intenté un procès pour m'avoir brutalement tabassé dans une camionnette: quatre côtes fracturées, de multiples blessures, une longue incapacité. Les faits s'étaient déroulés le 3 avril 1999 alors qu'ils m'avaient arrêté arbitrairement dans le cadre d'une manifestation contre les bombardements de l'OTAN en Yougoslavie. Les attendus du jugement sont sévères: '(Ils) croyaient pouvoir user de la force en toutes circonstances et impunément. (Ils ont) sans justification porté atteinte à l'intégrité physique et causé un dommage inadmissible, (bien que) n'étant pas confrontés à une situation dangereuse et stressante.' Par contre, le tribunal n'a pas osé suivre le parquet qui jugeait mon arrestation illégale. (...)

Comment aider les victimes de violences policières à mieux se défendre et à faire éclater la vérité face à des procès-verbaux mensongers? En effet, dans mon affaire, le P-V du commissaire Leduc couvrait entièrement les mensonges des deux policiers brutaux. Mais le procureur du roi a écrit noir sur blanc: 'Cette manière de rédiger un procès-verbal après présomption de violences policières est de nature à susciter le trouble. Une telle imprécision dans la rédaction de ce document met en outre son rédacteur à l'abri de toute procédure pour faux en écriture (sic).' Autrement dit: l'officier de police a menti, mais est resté juste assez vague pour éviter d'être lui-même traîné en justice.

Or, ces derniers temps, les P-V mensongers semblent proliférer comme la grippe en automne. Le même jour, le même tribunal a condamné le même Van Impe et un autre policier bruxellois pour avoir brutalisé sans raison Dimitri L., un jeune supporter interpellé après le match Belgique-Russie. Là aussi, le tribunal n'a pas cru un mot du P-V qui accusait la victime et blanchissait les policiers. Encore un faux, donc?

Ce n'est pas tout. La semaine passée, au même palais de justice de Bruxelles, on jugeait pour 'rébellion' un dénommé Jortay. Il avait eu le tort de protester lorsque des policiers bruxellois emmenaient violemment un homme interpellé; du coup, il s'était fait lui-même embarquer et tabasser. Voir le site qu'il a ouvert à ce sujet: <http://www.police-justice.net>. Mais là, pas de chance. C'est la victime qui se retrouve accusée de 'rébellion'. Sur base d'un P-V rédigé par le commissaire Michaël Welch, un supérieur de Van Impe. Encore un faux, assure Jortay.

Ce n'est pas encore fini. Il y a trois semaines, le même Michaël Welch et le même Van Impe se retrouvaient devant la 52ème chambre du tribunal correctionnel. Welch a été déclaré coupable d'avoir rédigé un procès-verbal mensonger dans une affaire de saisie de drogue où Van Impe était accusé d'avoir porté des coups sans raison (une manie?). 'Faux et usage de faux', a jugé le tribunal.

Est-ce que ça ne commence pas à faire beaucoup? Quand donc les autorités de la Ville de Bruxelles lanceront-elles une enquête générale? Pour vérifier si on ne se trouve pas en présence d'un système organisé 'bavures/faux P-V/protections'? A chaque audience de leur procès, Van Impe et Jongen étaient soutenus par un grand nombre de collègues venus exiger l'impunité. Et leur chef, le divisionnaire Lucien Vermeir parlait encore, début juin, de 'confiance à 100%'. (...)

Qui contrôle la police? Actuellement, c'est le Comité P, institué par le Parlement. Que veut dire cette initiale 'P'? Dans cette affaire-ci, on peut hésiter entre Paresse et Passivité. En effet, le jour de mon arrestation, comme la télé avait montré dans quel état pitoyable les policiers m'avaient mis, le commissaire Decafmeyer s'était fendu d'une déclaration à la presse: 'Une enquête aura lieu. Monsieur Collon sera entendu.' Du vent! Rien n'a eu lieu et le Comité P n'a pas bougé, bien que l'affaire ait été dans tous les médias.

Pire: mes avocats Jan Fermon et Selma Benkhelifa ont dû batailler pendant plusieurs années pour empêcher que l'affaire soit classée sans suite. Finalement, ils ont obtenu un premier jugement ordonnant que l'enquête avance et que je sois confronté aux policiers devant le dit Comité P. Arrivé sur place, j'ai été extrêmement surpris. Comme les versions des deux policiers et la mienne s'opposaient totalement, je m'attendais à ce qu'on interroge un policier, puis l'autre, et que je sois confronté à chaque policier séparément. Peut-être que je regarde trop la TV, mais ça me semblait la manière la plus efficace d'essayer de les placer devant leurs contradictions. Pas du tout! Le fonctionnaire du Comité P nous a fait comparaître tous ensemble. Bien entendu, les policiers s'étaient arrangés pour se confirmer l'un l'autre. Et l'interrogatoire n'a été nullement curieux. Je ne demandais pas qu'on tabasse les flics pour leur faire avouer, mais peut-être simplement un peu insister, un peu essayer de les ébranler dans leurs mensonges. Rien! Un interrogatoire de routine, rondement expédié! (...)

Je tiens à remercier chaleureusement les très nombreuses personnes qui sont venues me soutenir moralement aux audiences ou qui ont envoyé des messages de sympathie. Ça fait chaud au coeur et cette mobilisation a été très importante pour exercer une pression. Comme les policiers vont en appel, et que manifestement ces gens-là estiment avoir droit à l'impunité, il sera nécessaire de se mobiliser, encore plus largement même, pour confirmer cette victoire. (...)

Steenokkerzeel: Manifestation de solidarité avec les sans-papiers

Le 15 août, le Vluchtelingen Aktie Komitee a mené une action au centre fermé 127bis à Steenokkerzeel où sont emprisonnés des hommes, femmes et enfants sans-papiers. Ils ont lancé des appels aux sans-papiers détenus et accrochés des calicots aux grillages. Le 9

octobre, c'était au tour du Collectif de Résistance aux Expulsions et aux Centres Fermés de manifester devant le centre.

Site du VKA: <http://www.vluchteling.be>

Site du CRECF: <http://www.fortress-europe.org>

International

Côte d'Ivoire: Les escadrons de la mort frappent encore

Le 23 juin, les miliciens pro-gouvernementaux du FESCI, qui sèment la terreur sur le campus d'Abidjan, rackettent les petits commerçants et bastonnent ceux qu'ils accusent d'avoir partie liée avec les 'rebelles', ont franchit un nouveau pas dans la sale guerre en enlevant et assassinant Habib Dodo, secrétaire général de la Jeunesse Communiste de Côte d'Ivoire. Ce n'est pas la première fois que ces milices s'en prennent au mouvement communiste ivoirien. Le domicile d'Ekissi Achy, secrétaire général du Parti Communiste Révolutionnaire de Côte d'Ivoire, a été dévasté par un raid des nervis du FESCI, et le dirigeant du Comité Ouvrier et Paysan, Kouamé Kouatou Richard, a été battu, grièvement blessé et laissé pour mort dans les broussailles de l'aéroport d'Abidjan.

Les milices du FESCI comme celles des 'Jeunes Patriotes' agissent en toute impunité, au vu et au su non seulement des autorités de la Côte d'Ivoire mais aussi des troupes françaises qui sont massivement sur le terrain avec l'aval de l'ONU. Militants communistes, opposants, journalistes critiques, tout ce qui s'oppose au gouvernement Gbagbo devient, pour reprendre l'expression employée en Côte d'Ivoire, des 'morts ambulants'.

Argentine: Mobilisations pour les prisonniers politiques

La solidarité avec les prisonniers politiques s'étend en Argentine. L'intensité de la répression contre les militants révolutionnaires, les paysans sans terre, et les travailleurs sans emploi répond à l'ampleur des luttes populaires à travers tout le pays.

Ainsi, à Caleta Olivia, la répression contre les travailleurs sans emploi qui exigeaient du travail s'est soldée par la détention de trente-six personnes; beaucoup d'entre elles frappées et torturées. Des milliers de manifestants se sont rassemblés le 7 octobre devant la représentation de la province de Santa Cruz et le Ministère de l'Intérieur pour exiger la libération de tous les militants détenus par le gouvernement de Nestor Kirchner: dix-huit travailleurs qui sont toujours détenus à Caleta Olivia, quinze personnes pour les incidents de la Mairie de Buenos Aires, sept pour ceux de la Place de Mai, Raúl Castells, quatre 'piqueteros' de la zone sud du Grand Buenos Aires, et un chômeur à Salta. Le président Kirchner et le gouverneur de Santa Cruz, Sergio Acevedo font partie de ceux qui ont pillé le pays, comme la compagnie Repsol, en laissant des milliers de familles sans emploi et en réprimant le peuple quand il luttait pour du travail. Lorsque le président Kirchner était gouverneur de la province de Santa Cruz, à l'époque de la présidence de Menem, le pétrole de la région fut cédé à bas prix aux monopoles étrangers comme Repsol. Dans tout le sud du pays, les travailleurs sans emploi se sont organisés pour récupérer le travail qu'ils avaient perdu. Ainsi, rien qu'à Santa Cruz, ils ont obtenu plus de mille postes de travail en bloquant les compagnies pétrolières durant plusieurs jours, avec le soutien de toute la population. Il y a plus d'un mois, une centaine de chômeurs ont occupé les installations de Termap à Caleta Olivia, obtenant de nouveaux postes de travail. Mais les compagnies ont demandé à Kirchner et à Acevedo de pénaliser les protestations, et le gouvernement n'a pas tardé pour commencer les arrestations, basées sur des rapports des services de renseignement. Au total plus de 4.000 personnes font l'objet de poursuites judiciaires pour avoir participé aux luttes des sans-emplois. Les activistes arrêtés dénoncent avoir reçu des tortures et des vexations physiques et psychologiques.

Le 16 octobre, ce sont plus de 20.000 manifestants qui ont défilé à Buenos Aires pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques.

Angleterre: Le FBI saisit les disques durs d'un serveur Indymedia

Le 7 octobre 2004, les disques durs de deux serveurs d'Indymedia ont été saisis au local londonien de Rackspace, à la demande du département américain de la Justice. Le serveur (ahimsa 2) hébergeait les sites de plusieurs Indymedias. La saisie des disques durs a interrompu la diffusion d'une station de radio Indymedia et d'environ vingt sites Indymedia différents parmi lesquels ceux desservant l'Amazonie, l'Uruguay, Andorre, la Pologne, l'ouest du Massachusetts, Nice, Nantes, Lille, Marseille, Euskal Herria (le Pays Basque), Liège, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers, Belgrade, le Portugal, Prague, la Galice, l'Italie, le Brésil, le Royaume-Uni et l'Allemagne (pour une partie de leur site).

Indymedia précise que sur les disques durs saisis, il y avait toutes les informations publiées librement mais il n'a pas les indicateurs (log) de connexion au site: 'Il n'est donc pas possible d'identifier les utilisateurs. Indymedia, par choix politique, ne garde pas les données sensibles d'accès au site et par conséquent il n'est pas possible d'identifier les personnes, cela dans le respect de la vie privée de ceux qui utilisent Indymedia.' Les disques durs ont été rendus le 13 octobre.

Tandis qu'Indymedia invoquait l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui affirme: 'Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit', le cadre juridique précis dans lequel la saisie a eu lieu restait inconnu. Une semaine après les faits, Indymedia n'avait toujours pas confirmation de qui a ordonné les saisies, qui s'est emparé des disques durs, pourquoi ces saisies ont eu lieu, ou si cela arrivera encore.

L'intervention du FBI provoque très vite un scandale, on y verra une manoeuvre d'intimidation à quelques jours du Forum social de Londres (15-17 octobre). Le porte-parole de FBI finit par déclarer que 'l'assignation a été faite au nom de pays tiers par des responsables du ministère de la Justice contre un serveur, Rackspace, qui fournit de l'espace à Indymedia'. La demande est venue de deux pays, 'l'Italie et la Suisse', a expliqué un porte-parole du FBI à l'AFP, sans donner plus de détails. 'Les responsables du ministère de la Justice n'ont fait que remplir les obligations légales contenues dans notre traité d'assistance mutuelle', a-t-il insisté.

On savait que l'Alliance Nationale, le second parti de la coalition de Silvio Berlusconi, avait demandé dès novembre 2003 la fermeture d'Indymedia Italie en l'accusant d'insultes aux forces armées italiennes.

Le 8 septembre le collectif Indymedia Nantes avait reçu une contribution intitulée 'Photos des 2 flics de la cellule anti-G8'. Un débat avait traversé le collectif sur l'intérêt de la contribution: si elle est vraie, ne s'agit-il pas des mêmes pratiques que la police? Et si l'auteur de la contribution se trompe, qu'en est-il des personnes photographiées? La contribution n'étant pas hors charte, elle est mise en ligne dans le contexte particulièrement répressif qui règne en Suisse depuis le G8, où les condamnations à de la prison vont bon train, où les sites internet de la police regorgent de photos d'activistes avec des appels à la délation.

Le 22 septembre, Indymedia Nantes apprend par mail que selon Rackspace (le fournisseur d'accès internet de la machine qui héberge le site en Grande-Bretagne) le FBI aurait demandé de retirer la contribution en question. Rackspace demande à Indymedia Nantes de retirer immédiatement cet article. Ne sachant pas à quoi s'en tenir (cela ressemblait à une blague), Indymedia Nantes envoie un mail à Rackspace et, en attendant la réponse décide le 24 septembre de masquer les visages. Indymedia Nantes n'a été informé d'aucune poursuite judiciaire, mais le procureur général de Genève a ouvert une enquête, à la suite d'une plainte déposée par les deux policiers qui avaient découvert le nom de l'un d'entre eux, leurs adresses et leurs photos sur le site d'Indymedia Nantes.

On a appris finalement que l'opération contre Rackspace avait été demandée par un magistrat de Bologne qui enquête sur la Federazione Anarchica Informale (FAI), groupe qui a revendiqué une série d'attentats parmi lesquels l'envoi d'un colis explosif au président de la commission de l'Union européenne Romano Prodi, le 12 janvier 2004, l'explosion de deux conteneurs de poubelle sous son habitation à Bologne et l'envoi d'autres colis-piégés (au siège de Eurojust à La Haie et au président de la Banque Centrale Européenne).

Le parquet de Bologne a effectué un monitoring sur les messages envoyés au site Indymedia Italia et a trouvé un texte considéré 'intéressant' pour la suite de l'enquête. Le parquet de Bologne affirme avoir demandé une rogatoire internationale afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le groupe anarchiste et repérer la personne qui a envoyé les messages sur le site italien d'Indymedia.

Reste cette question: pourquoi les autorités italiennes et suisses ont-elles fait appel au FBI pour sanctionner deux collectifs (en Italie et en France) dont les sites sont basés en Grande-Bretagne ?

Certains évoquent une opération planifiée par le FBI. Ces derniers mois de nombreuses attaques ont été dirigées vers les médias indépendants par le gouvernement US. En août, les services secrets ont employé une injonction afin d'essayer de perturber l'Indymedia New York City avant la Convention Républicaine (RNC) en essayant d'obtenir les logs d'IP des fournisseurs d'accès aux USA et aux Pays-Bas. Le mois dernier, la Commission Fédérale des Communications US (FCC) a fermé les stations radio communautaires à travers les USA. Et en septembre, c'était les pressions sur Rackspace relatives au site d'Indymedia Nantes. Des bénévoles d'Indymedia Seattle ont également reçu la visite du FBI.

L'affaire particulière de Rackspace vs Indymedia Nantes repose à sa manière la question de la privatisation de la justice, qui donne un rôle de censure à des entreprises privées. Les institutions publiques policières et judiciaires rendent les fournisseurs d'accès internet directement responsables du contenu des sites qu'ils hébergent, et les obligent donc à avoir un rôle de prévention. Si il ne l'ont pas ils peuvent être condamnés, ils l'assument donc dans le plus grand arbitraire, sans que les sites puissent se défendre ni argumenter.

Aux Pays-Bas, Indymedia a reçu une lettre de la police datant du 11 octobre 2004 exigeant l'accès aux adresses IP des visiteurs du site indymedia.nl en ce qui concerne une contribution récemment parue sur le site web. Selon les principes d'Indymedia, les logs des sites ne sont pas conservés afin de garantir l'anonymat dans la publication. Le Ministère de l'Intérieur néerlandais prétend qu'Indymedia est légalement tenu de conserver les traces des connections selon la loi sur les télécommunications et est tenu de les mettre à disposition des autorités sur demande. En fait, la loi ne fait cependant pas poser cette obligation sur les administrateurs de site mais bien sur les fournisseurs d'accès à Internet. Ainsi, l'Etat peut demander un accès aux communications et ces fournisseurs d'accès doivent garder les logs pour une période minimale de trois mois. Indymedia Pays-Bas n'est pas tenu à ces règles car il n'est pas un fournisseur d'accès mais administrateur d'un site d'information. Le collectif Indymedia Pays-Bas considère la voie du ministère public pour acquérir des données privées comme un abus de la loi. Avec cette demande, la police néerlandaise viole la liberté de la presse en faisant pression directement sur un système de publication automatique en droit à une rédaction journalistique.

Colombie: Répression du mouvement syndical de l'Arauca

La province orientale d'Arauca est riche en pétrole. La multinationale américaine Occidental Oil (OXY) est à l'origine d'un vaste mouvement d'expropriation par la terreur des petits paysans pour étendre l'exploitation des champs pétrolifères et des pipe-lines. OXY est à l'origine de la création de la Brigade 18 de l'armée colombienne, financée et entraînée par les Etats-Unis, qui a officiellement en charge la surveillance du pipe-line régulièrement attaqué par la guérilla, mais qui sert aussi de troupe-à-tout-faire pour la société pétrolière. La Brigade 18 est le vivier des paramilitaires qui font régner la terreur dans la région pour en chasser les paysans occupant les terrains convoités par OXY.

Le 5 août, trois syndicalistes paysans avaient été assassinés. Ce 6 octobre, c'est le dirigeant de l'Asociacion Campesina de Arauca (ACA, Association paysanne de l'Arauca) Pedro Jaime Mosquera Cosme qui a été retrouvé assassiné avec des marques de torture visibles. Il était le père d'un tout jeune enfant. La répression légale - aujourd'hui politique de 'Sécurité démocratique' du président Uribe Vélez - et les menaces constantes provenant des paramilitaires qui terrorisent le mouvement social colombien avaient compliqué la vie militante de Pedro qui avait été arrêté à de nombreuses reprises.

Pedro était venu au Forum Social Européen de Florence en 2002 pour porter la voix des paysans de l'Arauca, raconter son odyssee personnelle, les persécutions judiciaires dont il était victime, de la part de l'armée et du DAS, la police politique colombienne. Il avait pris la parole à plusieurs reprises en France en novembre 2002 dans le cadre des campagnes de solidarité avec le peuple colombien.

Pedro Jaime Mosquera ajoute son nom à celui du long martyrologue du syndicalisme colombien. Au cours de ces vingt dernières années, les escadrons de la mort payés par la bourgeoisie ont assassiné quelque 4.000 syndicalistes. De ces 4.000 affaires seules 7% ont été élucidées. Et à cela s'ajoutent tous les syndicalistes emprisonnés par l'appareil répressif de l'Etat colombien qui les accuse de sympathie avec la guérilla.

C'est le cas de syndicalistes ayant lutté contre la privatisation d'Ecopetrol, la plus grande raffinerie du pays, que le gouvernement comptait brader aux multinationales. C'est aussi le cas de Luz Perly, une mère de deux enfants âgée de 34 ans qui était la figure de proue de la lutte contre les expropriations dans la province d'Arauca.

Info: France Amérique Latine, courriel: falnationale@wanadoo.fr

Briey: Procès de l'incendie de l'usine Daewoo

Deux militants CGT de l'usine Orion-Daewoo sont poursuivis pour l'incendie qui a ravagé l'usine Orion-Daewoo de Mont-Saint-Martin dans la nuit du 23 au 24 janvier 2004. Cette usine a un parcours 'exemplaire'. Avant de la déclarer en faillite, le groupe Daewoo l'a utilisée comme pompe à fric en empochant plus de 40 millions d'euros de subventions publiques, vendant délibérément ses produits à perte à une filiale du groupe (ce qui permettait au groupe de faire des surprofits et de déclarer l'usine non-rentable), exploitant les salariés sans respects des normes élémentaires d'hygiène et de sécurité, et se permettant de ne pas payer les cotisations sociales pendant plus de 18 mois. Et c'est comme par hasard, alors que les négociations sur un plan social préventif se tiennent depuis deux jours, qu'éclate un incendie qui va détruire les locaux où sont entreposés les stocks de produits finis - produits finis que les salariés comptaient bien utiliser comme gage dans la négociation des indemnités. Plus de stocks, plus de locaux où se réunir, plus de possibilité de faire pression sur Daewoo et les pouvoirs publics, le rapport de force imposé par les travailleurs est brisé, Daewoo va pouvoir accélérer la procédure de liquidation et s'en sortir sans déboursier le moindre sous pour le plan social.

Tout laisse à penser que la direction-voyou de Daewoo est derrière l'incendie: le dispositif anti-incendie n'a pas fonctionné, la direction avait exceptionnellement renvoyé ce jour là les salariés de l'équipe 14h/22h, les cadres étaient absents de l'usine alors que leur service n'était pas terminé, toute la comptabilité de l'entreprise a été déménagée quelques heures avant l'incendie, les gardes avaient reçu ordre de ne plus faire de ronde à dater du jour de l'incendie et leur nombre avait été réduit de quatre à deux.

Pourtant, c'est sur les militants syndicaux que la répression s'est abattue. Kamel Belkadi, délégué syndical CGT, père de trois enfants, a été déclaré coupable de l'incendie le 3 septembre par le tribunal correctionnel de Briey de l'incendie qui l'a condamné à trois ans de prison (dont 18 mois fermes) et à 30.000€ d'amende.

Il ressort pourtant des audiences qu'il n'y a aucun élément matériel démontrant la culpabilité de Kamel; le 'témoin clé' de l'accusation a été particulièrement incohérent et contradictoire: il

prétend d'abord avoir vu Kamel passer avec un fenwick puis il déclare qu'il n'a pas vu mais entendu le fenwick (ainsi il aurait reconnu le conducteur au seul bruit de l'engin?!); il déclare que le fenwick est passé par une 'porte rouge' ... dont tous les autres témoins s'accordent à dire qu'elle était bloquée et ne permettait pas le passage d'un tel engin! Ce même 'témoin clé' prétend que Kamel lui a demandé (en le menaçant) de donner la même version des faits que lui ... mais il est incapable de dire quelle était cette version!

Les autres témoins 'à charge' déclarent que Kamel n'était pas présent au poste de garde avant le départ de feu ... mais ils se contredisent sur les horaires et, pour finir, l'un d'entre eux reconnaît que 'Kamel est peut-être revenu et je ne l'ai pas vu'.

En face, trois témoins sont formels: Kamel était présent avec eux au poste de garde depuis 20 heures jusqu'au moment où l'incendie s'est déclaré, c'est à dire qu'il ne peut pas matériellement en être l'auteur. Les déclarations de ces témoins sont particulièrement précises sur l'horaire et les circonstances de la présence de Kamel: l'un d'eux était assis face à l'horloge, l'autre jouait aux cartes avec Kamel; le troisième dénonce publiquement les pressions dont il a fait l'objet de la part des enquêteurs dans le but de le faire revenir sur sa déclaration.

Enfin, Maître Behr, l'avocat de Kamel, a démontré sans équivoque que, même si l'on accorde foi au minutage des événements que fait l'accusation, il n'est pas possible à Kamel d'avoir déclenché le feu, du fait de cette fameuse 'porte rouge' dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle était bloquée ... ce qui imposait un trajet beaucoup plus long, ne correspondant pas au minutage des enquêteurs.

Nous ne sommes pas étonnés que la justice de classe à laquelle Kamel a eu affaire soit allée jusqu'au bout de sa logique de criminalisation et de répression du mouvement ouvrier et de l'action syndicale.

Le patron de Daewoo coule des jours tranquilles en France, où il a été fait citoyen d'honneur, par Juppé, pour services rendus à la Nation. Interpol, dont le siège est à Paris, le recherche officiellement pour malversation financière et enrichissement frauduleux, mais elle ne l'a pas inquiété...

L'Union Locale CGT du Bassin de Longwy a appelé toutes celles et ceux qui refusent la criminalisation du mouvement ouvrier et de l'action syndicale à se rassembler massivement le mardi 12 octobre dès 13h30 devant le tribunal correctionnel de Briey.

Paris: Meeting pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Le 17 octobre, une délégation du Secours Rouge/APAPC s'est rendue au meeting organisé à Paris par le 'Comité pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah'. Georges Ibrahim Abdallah est un militant des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises (FARL). Arrêté en octobre 1984 par la police française, il a été condamné à la réclusion à perpétuité. Le 19 mars dernier, le Secours Rouge/APAPC et l'Union des Jeunes Progressistes Arabes avaient déjà organisé à Bruxelles un meeting pour sa libération. Le meeting de Paris avait été préparé par la diffusion de milliers de tracts et le collage de plus de 2000 affiches. Il a remporté un plein succès: entre cent et deux cents personnes qui ont pu entendre une déclaration enregistrée de Georges Ibrahim Abdallah. L'assistance a pu visionner un film sur la guerre de 1982 au Liban, quand les forces armées sionistes, appuyées par les puissances impérialistes, avaient envahi le Liban, encerclé et bombardé Beyrouth, et permis à leurs auxiliaires fascistes libanais de massacrer des centaines de civils palestiniens et libanais dans les camps de Sabra et Chatila. C'est en riposte à cette invasion et à ces massacres que les FARL avaient exécuté à Paris le responsable du Mossad de l'ambassade d'Israël et l'attaché militaire américain.

Les délégués des groupes associés à l'organisation du meeting ont pris la parole: la Commission pour un Secours Rouge International (Bruxelles-Zurich), le Secours Rouge de Paris, 'Ne Laissons Pas Faire', et l'Assemblée Générale des Etudiants de Nanterre. Notre représentant a fait au meeting la déclaration suivante :

'Chers ami(e)s, chère(s) camarades. Voilà plusieurs années que la Commission pour un Secours Rouge International s'est engagée dans la lutte pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Soutenir Georges Ibrahim Abdallah, c'est d'abord soutenir la résistance des peuples arabes palestiniens et libanais. La Palestine est le théâtre d'un massacre permanent et à plusieurs reprises, le peuple libanais a appris dans sa chair ce qu'implique la domination et l'oppression de l'impérialisme et de sa tête de pont régionale: l'Etat d'Israël.

Georges Ibrahim Abdallah a été arrêté suite aux actions des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises qui visaient en Europe cinq représentants diplomatiques des Etats-Unis et d'Israël. Par ces actions, les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises ripostaient à l'invasion israélienne du Liban en 1982. Cette invasion s'est soldée par la mort de 25.000 hommes, femmes et enfants libanais et palestiniens. 25.000 morts et 45.000 blessés. Un des innombrables bains de sang payés par les peuples du Moyen-Orient à la domination impérialiste.

Soutenir Georges Ibrahim Abdallah, c'est aussi soutenir un révolutionnaire emprisonné. Le soutien aux militants révolutionnaires et syndicaux confrontés à la répression bourgeoise est au cœur de l'activité de notre Commission.

La solidarité envers les prisonniers révolutionnaires est un terrain de lutte déterminé par des exigences parfois difficiles à concilier. Ce terrain où les divergences politiques doivent être mises, tant que faire se peut, sous le boisseau. Mais c'est aussi un terrain éminemment politique dans la mesure où les prisonniers révolutionnaires sont des otages que la bourgeoisie séquestre, isole ou libère, selon le rapport de forces. C'est donc un terrain qui exige une claire conscience de la lutte des classes, de ses enjeux et de sa logique. Les prisonniers révolutionnaires incarnent plus que quiconque la volonté de lutte et de résistance au système, c'est pourquoi ils sont à ce point persécutés par la bourgeoisie, et c'est pourquoi une claire analyse politique des enjeux est nécessaire. Mais cette vision politique rigoureuse n'a rien à voir avec le sectarisme qui instrumentalise la solidarité envers les prisonniers dans le cadre des luttes de lignes. Notre Commission après quatre ans d'existence a accumulé un certain nombre d'expériences pour la construction d'un Secours Rouge International. Cela ne s'est souvent fait à travers des crises et des difficultés, mais le rôle que jouent des prisonniers comme Georges Ibrahim Abdallah dans cette démarche est un puissant encouragement.

Car Georges Ibrahim Abdallah n'est pas seulement le militant de ces Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises qui ont porté la guerre contre l'oppression sioniste jusque dans les métropoles impérialistes au plus juste et au plus haut niveau. C'est aussi un prisonnier révolutionnaire qui a toujours joué un rôle de premier plan dans une communauté de lutte construite à l'intérieur des prisons impérialistes en étroite connexion avec les forces révolutionnaires de solidarité à l'extérieur.

Georges Ibrahim Abdallah, dans chaque prison où il a été détenu, a agrégé autour de lui un noyau de résistance et de solidarité regroupant prisonniers politiques et prisonniers sociaux conscients. A un autre niveau, Georges a joué un rôle de premier plan dans la Plate-forme du 19 juin 1999 qui a rassemblé plus de cent prisonniers révolutionnaires communistes, anarchistes, antifascistes et anti-impérialistes de divers pays d'Europe. L'expérience de cette plate-forme reste pleine d'enseignement. Jamais les prisonniers n'avaient atteint un tel degré d'unité, qui s'était traduit par deux mouvements concertés de grève de la faim de solidarité dans les prisons de France, Allemagne, Belgique, Espagne et Italie avec les prisonniers révolutionnaires en Turquie. Soutenir Georges Ibrahim Abdallah, c'est aussi soutenir cette volonté de résistance dans la prison, sachant concilier les exigences de la politique et celles des méthodes, le rejet de l'opportunisme et l'absence de sectarisme.

Georges Ibrahim Abdallah incarne depuis vingt et un ans la résistance des peuples de la périphérie à la domination impérialiste et l'unité de lutte entre les révolutionnaires des métropoles impérialistes et ceux des pays dominés.

Georges Ibrahim Abdallah incarne depuis vingt et un ans l'unité de lutte entre les prisonniers révolutionnaires communistes, anarchistes, anti-fascistes et anti-impérialistes, sans aucune concession à l'opportunisme ou aux courants réactionnaires religieux ou chauvins.

Georges Ibrahim Abdallah incarne depuis vingt et un ans la figure du prisonnier révolutionnaire dont le seul souci est de servir la libération des peuples quoiqu'il puisse lui en coûter entre terme de prolongation et de conditions de détention.

C'est pour notre Commission un honneur extrême de lutter pour sa libération.

Vive la lutte des peuples palestiniens et libanais! Vive la solidarité internationale! Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah!

Les interventions ont été suivies d'un débat particulièrement productif, puis de la projection d'un message vidéo de la famille de Georges Ibrahim Abdallah. Le débat a repris à la suite de cette projection. Le meeting a été suivi d'une réunion des groupes organisateurs qui ont convenu d'étendre et de renforcer la campagne.

France: Vers la privatisation de la répression électronique?

Un nouveau projet sécuritaire vient d'être déposé en France, qui constitue un nouveau pas vers la privatisation de la répression. Ce projet concerne la privatisation des prisons 'virtuelles' par bracelet électronique permettant de suivre à la trace le porteur par radio et par satellite (GPS).

Le projet de loi intitulé 'Proposition de loi tendant à prévenir la récidive' veut instituer la 'tutelle pénale électronique'. Dès l'article 1, il est précisé que 'La mise en oeuvre du dispositif technique permettant le contrôle à distance est confiée à une personne de droit privé habilitée dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat'. Autrement dit: l'Etat et l'administration pénitentiaire sous traitent la 'surveillance électronique' du détenu à des entreprises privées de vigiles et de surveillance. Le projet de loi prévoit par ailleurs l'utilisation du bracelet pour les interdictions de séjour prévues par la loi française (interdiction de quitter une ville, une région, etc, c'est le cas de Joëlle Aubron qui ne peut quitter son lieu de résidence que pour se rendre à l'hôpital). Il faut noter que le projet de loi se base non pas sur le cadre habituel de la 'récidive légale' (avoir été condamné plusieurs fois pour le même délit) mais sur le cadre beaucoup plus large de la 'récidive pénale' (avoir été condamné plusieurs fois, même si c'est pour des raisons différentes).

Infos: <http://www.resistons.lautre.net>